

# CHARGÉ DE RECRUTEMENT ET CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES (CRCRH)

Rentrée 2023/2024



**Autorité de Certification**



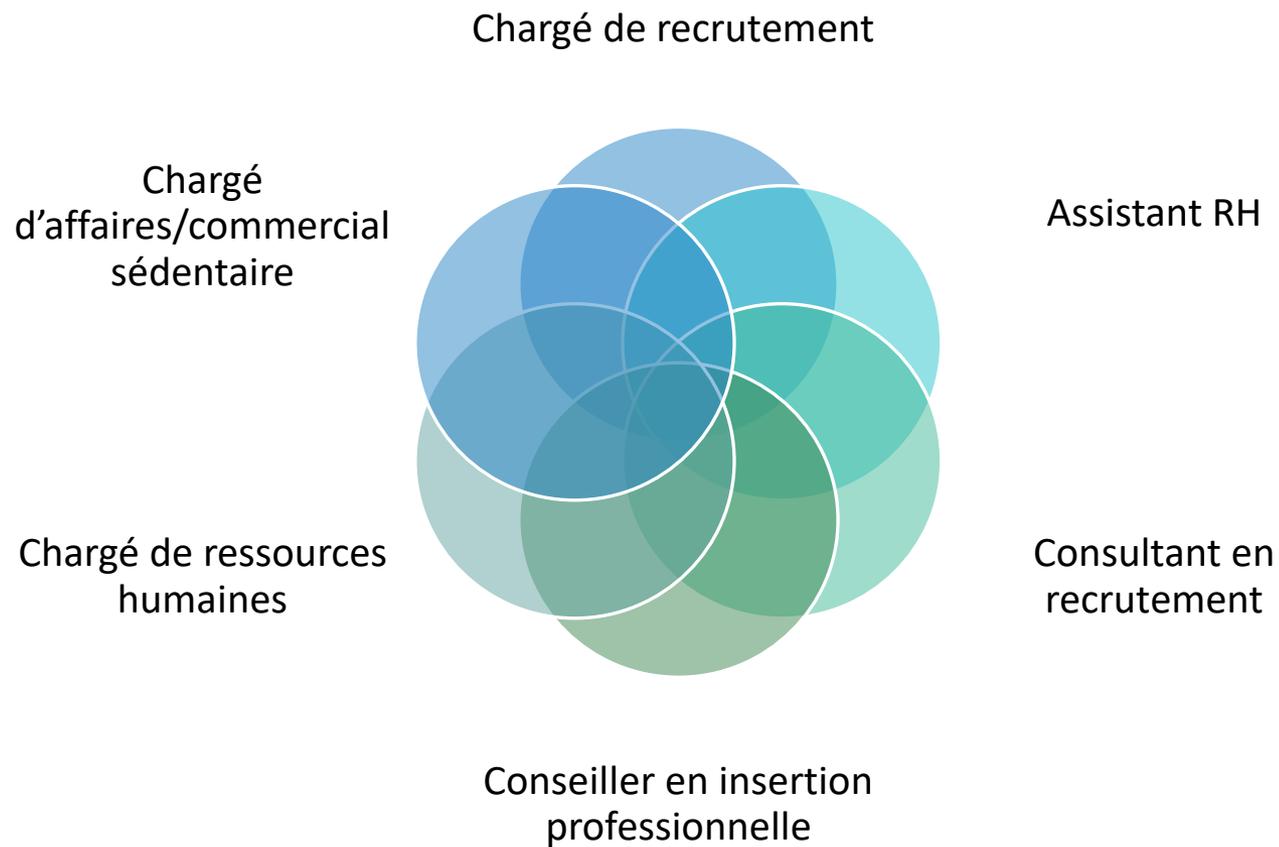
## OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES COMMUNICATION

---

*Certification professionnelle « Chargé de recrutement et conseils en ressources humaines » enregistrée pour 5 ans au RNCP (Fiche RNCP 36500) sur décision du directeur de France Compétence suite à l'avis de la commission de la certification professionnelle du 01/06/2022, au niveau de qualification 6, avec le code NSF 315 sous l'intitulé « Chargé de recrutement et conseils en ressources humaines » avec effet jusqu'au 01/06/2027, délivré par GROUPE ESCCOT, l'organisme certificateur. Cette certification professionnelle est constituée de 4 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'une combinaison de ces modalités d'accès*

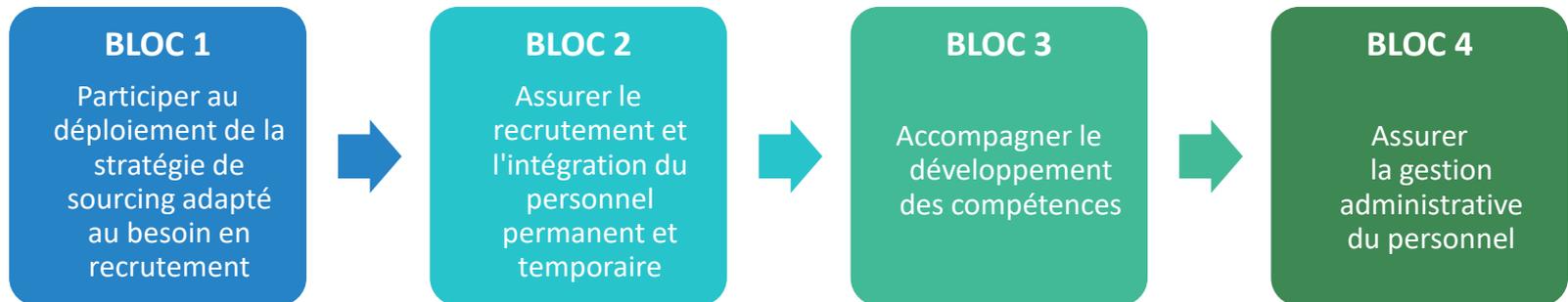
# PARMI LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

---

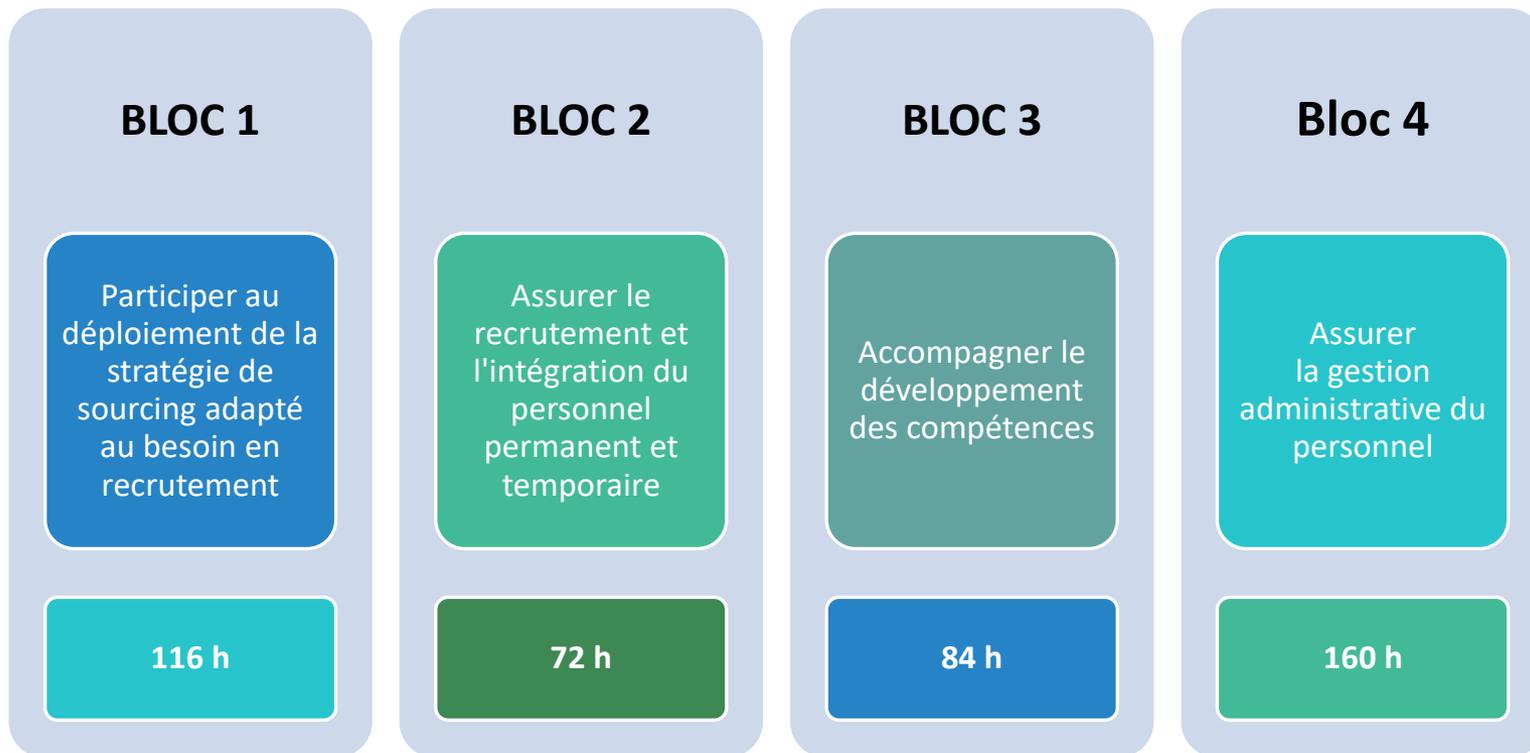


## LES 4 BLOCS DE COMPETENCES

---

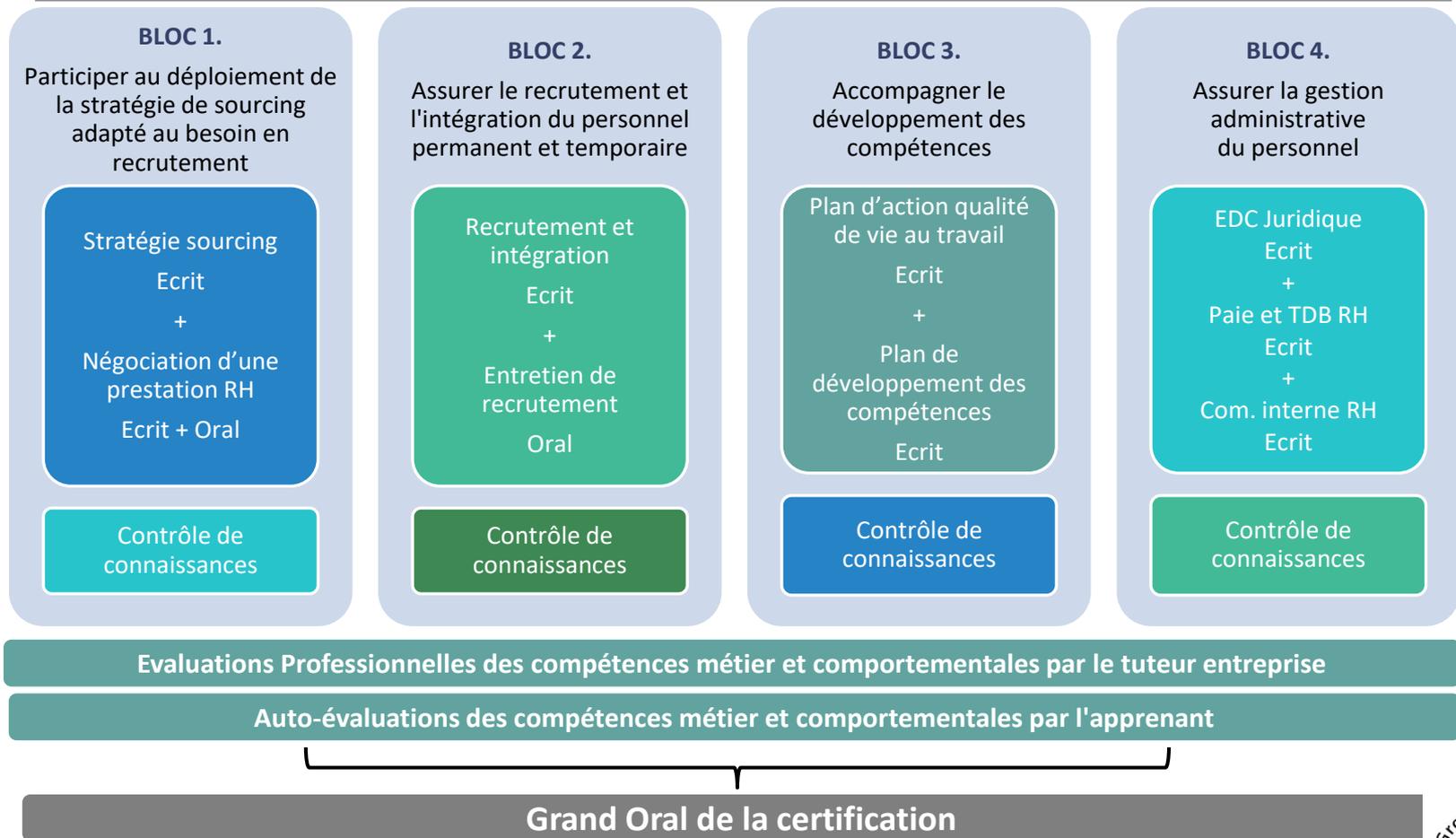


# LE PROGRAMME

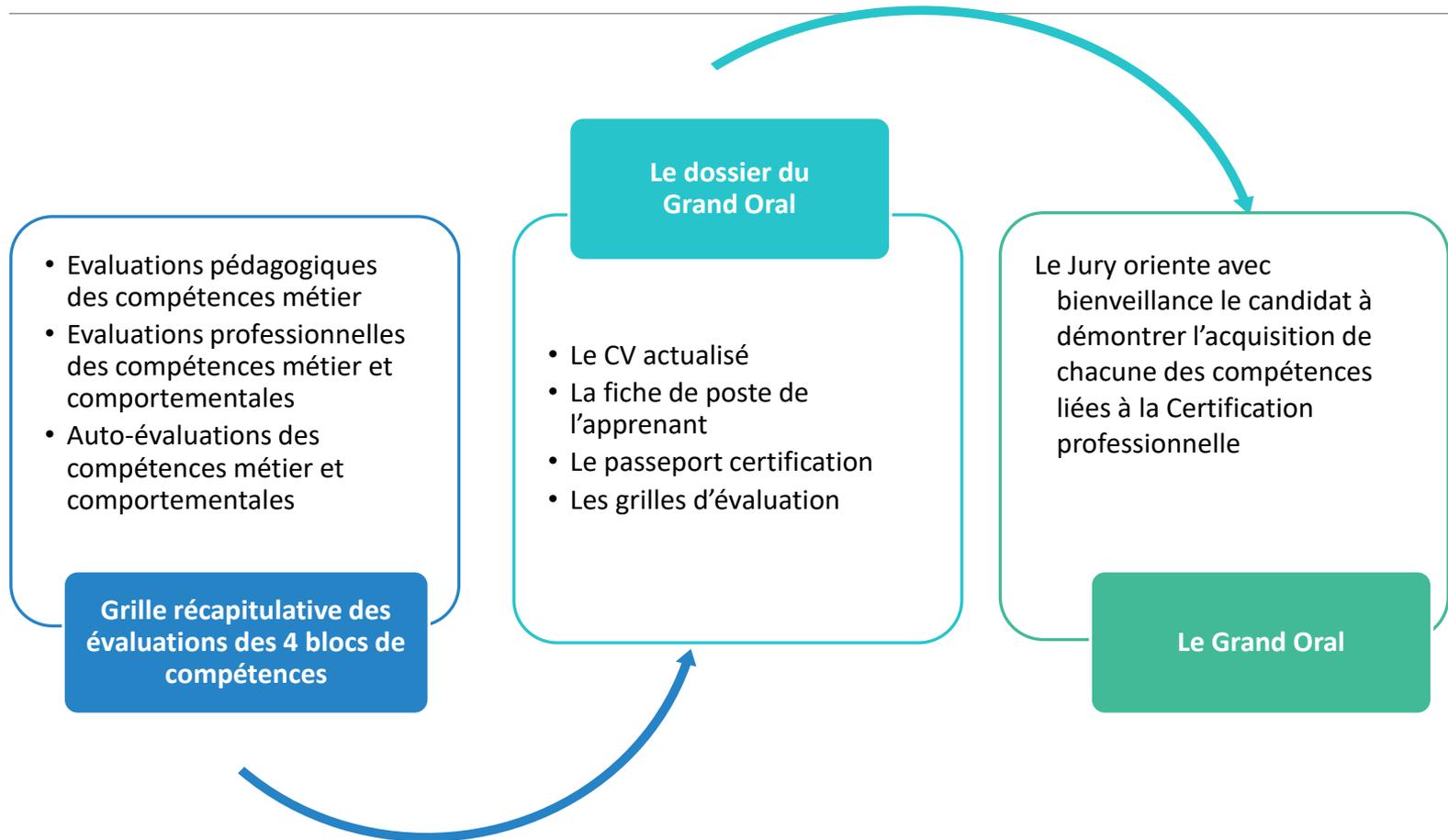


*Ce volume horaire ne comprend pas les épreuves  
et les séances d'accompagnement des épreuves des blocs 1 et 3*

# LES EVALUATIONS DE LA CERTIFICATION

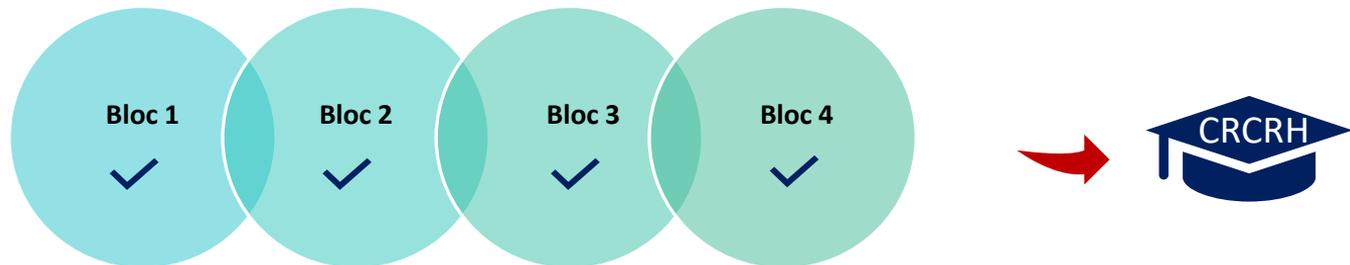


# DEMONSTRATION FINALE DE L'ACQUISITION



# MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION

**Attribution de la certification professionnelle « Chargé de recrutement et conseils en ressources humaines » si les 4 blocs de compétences sont validés**



**Validation partielle : un rattrapage sera proposé après un délai de 1 à 4 mois après le Jury National de certification**

